# **CONDITIONS DE L'OFFRE MAPA JARDIN 2021**

#### **Article 1**

La société MAPA SAS au capital de 35 000 010 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro B 314 397 720, dont le siège social est situé au 420 rue d'Estienne d'Orves 92705 COLOMBES Cedex, organise en France métropolitaine (Corse incluse) une offre de remboursement différé intitulée « Mapa Jardin Printemps 2021 » valable du 01/01/2021 au 30/06/2021 minuit inclus.

#### Article 2

Cette offre est la suivante : pour l'achat de deux paires de gants de jardin Mapa achetées simultanément, entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021 minuit inclus, la paire de gants de jardin Mapa la moins chère des deux est remboursée. Ce remboursement sera effectué sur le compte bancaire renseigné lors de la demande, sous 6 à 8 semaines après la validation de celle-ci.

#### Article 3

Les produits éligibles à l'offre dans le cadre de l'obligation d'achat, conditionnant la demande de remboursement, sont les gants Mapa : « Petits Travaux Colors », « Cueillette », « Garden Confort », « Plantation + », « Jardin Quotidien Colors », « Protection Produits Traitants », « Entretien Jardin », « Graine de Jardinier », « Travaux Courants Fibres Recyclées », « Taille des Rosiers », « Protection Epineux », « Petits Travaux de Taille », « Protection Coupures », « Jardin Brico » et « Gros Travaux de Jardinage », « Protection Froid et Humidité », achetés simultanément entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021 minuit inclus (date indiquée sur le ticket de caisse justifiant l'achat). Cette offre est limitée à un remboursement par foyer (même nom, prénom et/ou même domicile et/ou même e-mail et/ou même ticket de caisse).

#### Article 4

Cette offre est strictement réservée aux personnes majeures résidant (résidence principale) en France métropolitaine (Corse incluse) et disposant d'un accès à Internet.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte de cette offre, de même que leurs familles (même nom, même adresse postale), ainsi que les membres des Sociétés Organisatrices et de leurs filiales, de même que leur famille.

La participation à cette offre entraıne l'acceptation pure et simple des présentes conditions en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur, ainsi que des lois et conditions applicables aux offres de remboursement. Le non-respect des conditions de l'offre entrainera la nullité de la participation.

Le fait de participer implique que le participant aura lu attentivement les présentes conditions et les acceptera sans réserve. Ainsi, il ne pourra pas s'opposer à une vérification des éléments de sa participation dans le cadre de l'article 9 des présentes conditions.

La participation à l'offre s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site Internet <u>www.mapa.fr</u>, toute participation sur papier libre ou sous toute autre forme ne sera pas prise en compte.

Pour participer à cette offre, le participant doit préalablement avoir acheté simultanément 2 paires de gants de jardin Mapa, telles que définies à l'article 3 des présentes conditions, entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021 minuit inclus (date indiquée sur le ticket de caisse justifiant l'achat).

Le ticket de caisse entier et original (pas de duplicata), non raturé, non surchargé, devra mentionner de façon claire et non équivoque l'achat simultané des 2 paires de gants de jardin Mapa daté entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021 minuit inclus avec les libellés des produits achetés et les éléments nécessaires à la demande de remboursement : la date d'achat, les nom et localisation du magasin, les prix des paires de gants de jardin Mapa devant être parfaitement lisibles et simplement entourés.

Le ticket de caisse entier et original (pas de duplicata), non raturé, non surchargé, ne peut servir que pour une seule demande (même magasin et/ou même date et/ou même montant et/ou même ticket de caisse).

Cette offre est limitée à une seule demande et à seul un remboursement par foyer (même nom, prénom et/ou même domicile et/ou même e-mail et/ou même ticket de caisse). Au sein d'un même domicile, le fait d'avoir des noms, prénoms et/ou des adresses e-mails et/ou des tickets de caisse différents ne permet pas d'effectuer plusieurs demandes et d'obtenir plusieurs remboursements.

Seront considérées comme invalides les adresses de courrier électronique temporaires et/ou anonymes (et notamment les terminaisons de type : youumail.com, youpymail.com, yopmail.com, brefmail.com, mailcatch.com, yopmail.fr, yopmail.net, cool.fr.nf, jetable.fr.nf, nospam.ze.tc, nomail.xl.cx, mega.zik.dj, speed.1s.fr, courriel.fr.nf, moncourrier.fr.nf, monemail.fr.nf, monmail.fr.nf, etc.), ainsi que les adresses de courrier électronique provenant de domaines créés et/ou déposés à l'occasion de l'offre.

Il est entendu qu'un participant est défini comme une personne physique unique. Par conséquent, toute utilisation d'adresses e-mail différentes pour un même participant sera considérée comme une tentative de fraude entraînant son élimination définitive. Par ailleurs toute fausse adresse ou adresse indiquée sans l'accord du destinataire pourrait entraîner une élimination définitive.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas les conditions de l'offre.

Le participant, muni de ses preuves d'achat, devra obligatoirement procéder à une inscription préalable ou se connecter et s'identifier sur le site <a href="www.mapa.fr">www.mapa.fr</a> avant le 30/06/2021 à minuit, pour effectuer sa demande de remboursement différé.

#### Article 5

La participation se fait sur le site internet <u>www.mapa.fr</u> rubrique « LES OFFRES DU MOMENT » avant le 30/06/2021 à minuit.

Pour participer à l'offre, le participant devra se munir des éléments suivants :

- D'une adresse e-mail (renseignée lors de l'inscription ou de la connexion au site Mapa) valide et accessible dans les 48h
- Du scan ou de la photo (moins de 2Mo) du ticket de caisse entier et original (pas de duplicata), non raturé, non surchargé, mentionnant de façon claire et non équivoque l'achat simultané des 2 paires de gants de jardin Mapa daté entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021 minuit inclus. La date d'achat, les nom et localisation du magasin, les libellés et prix des paires de gants de jardin Mapa doivent être parfaitement lisibles et simplement entourés.
- Des codes-barres des emballages des 2 paires de gants de jardin Mapa
- D'un RIB bancaire avec IBAN et BIC

Le scan ou la photo du ticket de caisse mentionnant l'achat simultané des 2 paires de gants de jardin Mapa sera préalablement enregistré sur le support informatique depuis lequel le participant effectuera sa demande.

Après inscription sur le site <u>www.mapa.fr</u> (ou connexion et identification si le participant est déjà inscrit sur le site), à la rubrique « LES OFFRES DU MOMENT », le participant pourra remplir le formulaire de demande de remboursement différé et télécharger le scan ou la photo de son ticket de caisse.

Le participant doit obligatoirement saisir tous les champs du formulaire nécessaires à sa demande de remboursement. Tout formulaire incomplet ou inexact ne sera pas pris en compte et entraînera la nullité de la demande.

Une fois le formulaire de demande complété et le scan ou la photo de son ticket de caisse téléchargé, le participant recevra un e-mail (avec en en-tête un numéro personnel de demande) avec un lien cliquable sous 48h pour valider l'enregistrement de sa demande de remboursement différé.

Si le participant ne finalise pas l'enregistrement de sa demande de remboursement différé ou dépasse le délai de 48h, sa demande ne sera pas prise en compte et ne pourra être renouvelée.

Si le participant fait sa demande de remboursement le 30/06/2021 à minuit, il recevra un e-mail avec un lien cliquable sous 48h pour finaliser l'enregistrement de la demande, même si le site de l'opération indique que l'opération est terminée.

Aucune demande ne pourra être traitée en l'absence d'un ou plusieurs de ces éléments ci-dessus. Ces éléments ne peuvent être utilisés qu'une seule fois et pour une seule demande. Toute demande illisible, incomplète, erronée, manifestement frauduleuse ou ne respectant pas les modalités énoncées ci-dessus sera considérée comme nulle, ne sera pas traitée et ne pourra être renouvelée.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur lieu de domicile. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du Code Civil. Toute indication d'identité ou d'adresses falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes et/ou inexactes entraine l'annulation de la demande qui ne pourra être renouvelée.

La Société Organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (par écrit, e-mail, fax ou téléphone) concernant le mécanisme de l'offre, l'interprétation ou l'application des présentes conditions, même après la clôture de l'offre.

Après sa participation, le participant devra conserver le ticket de caisse entier et original (pas de duplicata), non raturé, non surchargé, mentionnant de façon claire et non équivoque l'achat simultané des 2 paires de gants de Jardin Mapa daté entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021 minuit inclus, jusqu'à réception de son remboursement différé sous forme de virement bancaire sous 6 à 8 semaines.

# **Article 6**

Après avoir validé l'enregistrement de sa demande de remboursement différé, celle-ci sera vérifiée par les gestionnaires de l'offre et le participant sera informé par e-mail de l'état de sa demande.

Sous la condition de stricte conformité de la participation comme indiqué dans l'article 4 des présentes conditions, le participant recevra par virement bancaire son remboursement sous 6 à 8 semaines, après validation de sa demande, sur le compte bancaire indiqué lors de son inscription sur le site <a href="https://www.mapa.fr">www.mapa.fr</a>

Le montant du remboursement correspond au prix d'achat de la paire la moins chère des deux paires de gants de jardin MAPA achetées simultanément.

#### Article 7

Les gestionnaires de l'offre se réservent le droit de refuser une demande, notamment si :

- les éléments cités à l'article 5 des présentes conditions sont non conformes, manquants, inexploitables et/ou non originaux,
- les 2 paires de gants de jardin Mapa n'ont pas été achetées simultanément entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021 minuit inclus (simultanéité et date indiquée sur le ticket de caisse justifiant l'achat)
- les paires de gants de jardin Mapa achetées simultanément ne font pas partie des articles éligibles définis dans l'article 3 des présentes conditions
- une demande de remboursement a déjà été effectuée et/ou enregistrée et/ou validée au sein d'un même foyer (même nom, prénom et/ou même domicile et/ou même e-mail et/ou même ticket de caisse),
- l'adresse postale saisie est fausse (non conforme et/ou libellé inconnu des services postaux) ou incomplète (absence de numéro et/ou de rue),
- le magasin n'existe pas, ne commercialise pas le produit saisi où n'est pas partenaire de l'opération.
- les prix des produits ne correspondent pas aux prix habituellement pratiqués par le magasin où l'achat a été effectué,
- le ticket de caisse a été dupliqué pour une autre participation,
- le ticket de caisse ne mentionne pas de façon claire et non équivoque l'achat simultané des 2
  paires de gants de jardin Mapa avec les libellés des produits achetés et les éléments
  nécessaires à la demande de remboursement : la date d'achat, les nom et localisation du
  magasin, les prix des paires de gants de jardin Mapa devant être parfaitement lisibles et
  simplement entourés.

Dans le cadre de l'article 9 des présentes conditions :

 les pièces justificatives (ticket de caisse) envoyées par voie postale, sont non conformes, manquantes, inexploitables et/ou non originales,

- les pièces justificatives envoyées par voie postale, ont été envoyées après les 8 jours ouvrables,
- les 2 pièces justificatives de domicile différentes, envoyées par voie postale, ne correspondent pas aux éléments demandés par les gestionnaires de l'offre (quittance de loyer avec coordonnées du bailleur et/ou facture d'électricité et/ou facture de gaz et/ou facture d'eau et/ou facture de téléphone fixe (pas de mobile) et/ou facture internet et/ou taxe d'habitation) et/ou comportent des ratures et/ou des surcharges et/ou des ajouts et/ou datent de plus de 3 mois.

La fraude caractérisée, la participation répétée et le non respect des conditions de l'offre invalideront systématiquement la demande.

Toute fraude ou tentative de fraude invalidera systématiquement la demande qui ne sera pas traitée, notamment en cas de :

- fausse adresse, faux domicile,
- utilisation du même nom, prénom, adresse avec des orthographes différentes,
- la multiplication des e-mails au sein d'un même domicile,
- ticket de caisse dupliqué,

## **Article 8**

Les réclamations se font uniquement par e-mail à l'adresse : contact@mapaetmoi.com

Le participant devra indiquer clairement dans son e-mail : son numéro de demande en en-tête (communiqué dans l'e-mail d'enregistrement de sa demande), ses nom et prénom, sa date de demande et le motif de la réclamation.

Tout propos à caractère diffamatoire et/ou injurieux, par e-mail, téléphone et/ou courrier invalidera systématiquement la demande.

Aucune réponse ne sera donnée par courrier, fax, téléphone ou autre adresse e-mail que celle indiquée dans les présentes conditions.

Aucune réclamation ne pourra être traitée plus de 100 jours après la fin de l'offre.

#### Article 9

Si les gestionnaires de l'offre détectent une ou plusieurs participation(s) ayant des similitudes, le traitement des participations concernées sera suspendu.

Les gestionnaires de l'offre demanderont alors un envoi postal des éléments afin de vérifier physiquement si les participations sont en conformité avec l'article 4 des présentes conditions.

Notamment, le participant s'engage à fournir la preuve de l'adresse du foyer auquel il appartient en communiquant par voie postale sur simple demande des gestionnaires de l'offre :

- Le numéro de sa demande,
- Les copies de 2 justificatifs de domicile différents, datant de moins de 3 mois, non raturés, non surchargés, ne comportant pas d'ajout, et dont seuls les montants auront été masqués. Toute autre mention raturée, surchargée, masquée invalidera la pièce communiquée. Seuls seront acceptés les justificatifs de domicile suivants : facture gaz et/ou électricité et/ou facture d'eau et/ou facture de ligne téléphonique fixe (pas de mobile) ou facture internet et/ou quittance de loyer avec les coordonnées du bailleur indiquées et/ou taxe d'habitation.
- Le ticket de caisse entier et original (pas de duplicata), non raturé, non surchargé, devra mentionner de façon claire et non équivoque l'achat simultané des 2 paires de gants de jardin Mapa daté entre le 01/01/2021 et le 30/06/2021 minuit inclus avec les libellés des produits achetés et les éléments nécessaires à la demande de remboursement : la date d'achat, les nom et localisation du magasin, les prix des paires de gants de jardin Mapa devant être parfaitement lisibles et simplement entourés.

Ces éléments devront être envoyés par voie postale sous 8 jours ouvrables (cachet de La Poste faisant foi) à compter de l'envoi de l'e-mail, à l'adresse suivante :

# GEST PRO – MAPA JARDIN 18 rue d'Estienne d'Orves 92120 Montrouge

L'absence d'un ou plusieurs de ces éléments invalidera la demande qui ne sera pas traitée et qui ne pourra pas être renouvelée. Le défaut de réponse dans les délais invalidera la demande et ne pourra donner lieu à l'attribution d'un remboursement.

Les adresses postales seront systématiquement identifiées au moyen des services postaux, de correspondants locaux et de Google Maps. Dans le cas où un nom serait inconnu des services postaux à l'adresse communiquée lors de l'inscription, participation sera considérée comme nulle.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité, leur âge et leur lieu de résidence. Ces vérifications seront effectuées dans le strict respect de l'article 9 du code civil. Toutes indications d'identité ou d'adresses falsifiées, frauduleuses, fausses, mensongères, incorrectes, inexactes entraînent l'élimination de la participation.

Dans le cas où il y aurait plusieurs demandes pour un même nom, prénom et/ou même adresse postale et/ou même adresse e-mail et/ou même ticket de caisse, seule la première demande conforme sera prise en compte.

Si la qualité du scan ou de la photo, du ticket de caisse téléchargé lors de la demande ne permet pas de la valider, les gestionnaires de l'offre se réservent le droit de demander la photo ou le scan du ticket de caisse par e-mail, à l'adresse suivante : contact@mapaetmoi.com

Dans ce cas, la demande sera suspendue jusqu'à la réception et la vérification du ticket de caisse. Les gestionnaires de l'offre feront cette demande de vérification à l'adresse e-mail saisie dans le formulaire de participation.

#### Article 10

Les frais d'envoi par voie postale, dans le cadre de l'article 9, seront remboursés si après vérification la demande s'avère conforme (tarif lent - 20 g en vigueur). Le remboursement des frais d'envoi ne s'applique pas dans le cas d'un problème de qualité du scan ou de la photo du ticket de caisse téléchargs lors de la demande dès lors que le participant à la possibilité de renvoyer un scan ou une photo de meilleure qualité par e-mail.

Un seul remboursement par foyer est admis (même nom, prénom et/ou même domicile et/ou même adresse e-mail et/ou même ticket de caisse).

Les frais d'envois des participations non valides, selon les critères indiqués à l'article 7 des présentes conditions ou en dehors des délais de 8 jours ouvrables tels qu'indiqués à l'article 9 des présentes conditions, ne seront pas remboursés.

#### Article 11

La Société Organisatrice et les gestionnaires de l'offre ne sauraient encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de leur volonté ou de nécessité justifiée, ils étaient amenés à annuler la présente offre, à l'écourter, la proroger ou à en modifier les conditions.

La Société Organisatrice pourra annuler ou suspendre tout ou une partie de l'offre s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les remboursements aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et/ou outils disponibles et vérifiés, mais ne saurait être tenue pour responsable des erreurs (notamment d'affichage sur les sites de l'offre, d'envoi d'e-mails erronés aux participants), d'une absence de disponibilité des informations et/ou de la présence de virus sur leur site, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur, du téléphone, du modem, de la ligne téléphonique du participant, des serveurs, des fournisseurs d'accès internet, des opérateurs de téléphonie, des équipements informatiques, des logiciels et de leur mise à jour ; de la perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée, des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique, obsolescence du matériel et des logiciels, de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant, de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'offre ou ayant endommagé le système d'un participant. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation à l'offre se font sous son entière responsabilité.

S'il était constaté un éventuel retard, des grèves ou faits perturbant l'acheminement des courriers postaux ou électroniques, ainsi qu'une perte desdits courriers, la Société Organisatrice et les gestionnaires de l'offre ne seront pas tenus responsables desdites conséquences. Les éventuelles réclamations devront être formulées par les destinataires directement auprès des entreprises ayant assuré l'acheminement.

La Société Organisatrice n'est pas responsable en cas :

- de retards postaux dans l'acheminement des pièces de la part du participant et/ou dans l'acheminement des primes envoyées au participant,
- d'intervention malveillante,
- de problèmes de liaison internet ou d'acheminement du courrier,
- de destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- d'erreurs humaines,
- de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement de l'opération.

La Société Organisatrice n'est pas tenue de répondre aux demandes des participants (par écrit, fax ou téléphone) concernant le mécanisme de l'offre, l'interprétation ou l'application des présentes conditions, la liste des participants, même après la clôture de l'offre.

## Article 12

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données, d'un droit de ne pas faire l'objet d'un profilage et d'une décision individuelle automatisée et d'un droit de définir des directives post mortem en adressant une demande par courriel à l'adresse suivante : contact@mapaetmoi.com. Les participants sont également informés qu'ils disposent d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

# Article 13

Les présentes conditions sont soumises à la loi française et peuvent être consultées à tout moment et jusqu'au 30/06/2021 à l'adresse www.mapa.fr

## Article 14

Les présentes conditions sont soumises à la loi française.

#### Article 15

La participation à cette offre implique l'acceptation pleine et entière des conditions énoncées cidessus. La Société Organisatrice ne répondra à aucune question concernant les modalités pratiques de l'offre pendant toute sa durée. La Société Organisatrice tranchera toute question relative à l'application des présentes conditions ou toute question qui viendrait se poser non réglées par celles-ci. Ces décisions seront sans appel.

Fait à Montrouge, le 01 janvier 2021